



VILLE DE  
MOIRANS-EN-MONTAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 mai 2019

DEPARTEMENT DU JURA  
Arrondissement  
de Saint-Claude  
Canton de  
Moirans-en-Montagne

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : ..... M. Alain-Stéphane OBERSON – pouvoir à M. Serge LACROIX

..... Mme Hülya KAPTAN – Pouvoir à Mme Laurence MAS

Membres absents : ..... Mme Magali PEUGET, M. Patrice MOREL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 17

Date de la convocation : 14 mai 2019

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; Mme Laurence MAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à Gérald Husson, vice-président de la Communauté de Communes Jura Sud en charge de l'environnement et du Parc naturel régional du Haut Jura, et Maxime Bachetti, chargé de mission Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ceux-ci interviendront pour présenter le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (en cours d'élaboration) et les actions portées par Jura Sud dans le cadre du projet de revitalisation.

Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 25 mars 2019. Aucune remarque n'est formulée.

M. le Maire poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis le 25 mars 2019, à savoir :

- Commission des Maires : mercredi 27 mars 2019
- Réunion publique PLUi : vendredi 29 mars 2019
- Réunion Exécutif : mercredi 2 avril 2019
- CCAS : mercredi 3 avril 2019
- Commission Travaux et Environnement : mercredi 10 avril 2019
- Conseil Communautaire : jeudi 11 avril 2019
- Signature convention avec la Région : mardi 16 avril 2019
- Atelier communautaire fusion : jeudi 18 avril 2019
- Réunion exécutif : mercredi 24 avril 2019
- Atelier communautaire fusion : jeudi 25 avril 2019
- Commission Education – Culture – Vie associative : mardi 30 avril 2019
- Réunion exécutif : lundi 13 mai 2019
- Comité de pilotage de la Communauté de Communes : mardi 14 mai 2019
- Projet urbain et paysager – Revue de projets : mercredi 15 mai 2019

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Tarif des cinémas
- ✓ Tableau de classement des voiries communales

Avant de poursuivre l'ordre du jour des délibérations, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un sujet : « Forêt communale – Commercialisation des bois en adjudication ». Tous les conseillers municipaux donnent leur accord.

## **1. Communauté de communes Jura Sud**

### **. Plan local d'urbanisme intercommunal – PADD**

M. le Maire donne la parole à MM. Gérald HUSSON et Maxime BACHETTI pour la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui représente la partie la plus importante du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

En introduction de la présentation par Maxime Bachetti, Gérald Husson rappelle ce qui compose un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : un diagnostic, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, un règlement et un zonage. En décembre 2017, le Parc naturel régional du Haut Jura en lien avec les intercommunalités du Haut Jura a décidé de créer une cellule urbanisme et de recruter des chargés de mission afin d'élaborer les PLUi en régie. Le diagnostic du territoire de Jura Sud a été réalisé en 2018 et finalisé en décembre 2018. Les travaux sur le PADD ont été engagés début 2019, il s'agit maintenant de le présenter aux conseils municipaux de Jura Sud.

Maxime Bachetti présente ensuite un diaporama. Il est rappelé que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Jura Sud est la réalisation d'un seul document de planification pour les 17 communes. Les éléments du PADD seront ensuite traduits dans un zonage, un règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Lorsque cette phase d'étude sera terminée, elle sera suivie d'une phase de concertation : avis des personnes publiques associées (services de l'Etat etc.), puis enquête publique. L'approbation du document définitif est prévue pour fin 2020. Le PLUi découle directement des lois et réglementations en vigueur, lesquelles sont directement reprises par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le SCOT est le document de référence définissant une part du projet intercommunal. Ce dernier définit des prescriptions et des recommandations sur l'ensemble des thématiques que doit aborder le PLUi. Dans le respect du cadre réglementaire et du Schéma de Cohérence Territorial du Haut-Jura, la démarche PLUi a fixé un taux de croissance annuelle. Ce dernier définit un nombre d'habitants à accueillir à horizon 2030 et donc un besoin de logements à construire, ainsi que le foncier nécessaire à mobiliser avec des objectifs de densification.

Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux) seront ensuite instruites à partir des éléments contenus dans le PLUi (règlement, zonage, OAP). On distinguera 4 types de zone : zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles et zones naturelles.

Maxime Bachetti rappelle ensuite les réunions et ateliers tenus depuis le début de la phase diagnostic. La concertation avec la population est organisée avec les outils suivants : cahiers de concertation mis à disposition dans chaque mairie, site internet de Jura Sud et lettres de Jura Sud.

Le PADD :

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage etc.
- arrête les orientations générales, retenues pour l'ensemble de l'EPCI ou de la commune, concernant l'habitat, les transports et les déplacements, l'équipement commercial, le développement économique.
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le taux de variation annuel de croissance définit la population à horizon 2030 puis le nombre de logements à réaliser pour accueillir cette population. Pour Jura Sud, le ratio est de 0,34% par an, soit un objectif de + 400 habitants à l'horizon 2030 et un besoin total de 594 logements à l'horizon 2030. L'accueil de nouvelles populations – *et donc de logements* – dans le bourg-centre constitue un objectif pour le PLUi. Ce dernier cherche néanmoins à permettre à l'ensemble des autres communes de pouvoir répondre à une demande existante et légitime de localisation dans d'autres espaces de ce territoire.

Ce calcul de besoins en logements tient compte d'un certain nombre d'indicateurs :

- ✓ L'évolution de la taille des ménages à l'horizon 2030 : vieillissements de la population, décohabitation
- ✓ L'estimation des nouveaux arrivants en prenant en compte le phénomène de décohabitation
- ✓ La prise en compte de l'objectif de satisfaction des besoins : renouvellement urbain et fluidité du parc

Le nombre de logements à réaliser à horizon 2030 permet de définir le foncier à mobiliser en les répartissant en 3 catégories :

- ✓ La reconquête de 144 logements vacants pour atteindre les objectifs SCOT (7% de vacance)
- ✓ Les constructions neuves de 180 logements par densification (dents creuses) – environ 15 hectares
- ✓ Les constructions neuves en extension représentant 270 logements – environ 19 hectares

Le PADD se structure autour de 3 axes majeurs :

1. Structurer le territoire et préparer un développement équilibré
2. Affirmer Jura Sud comme un pôle économique et touristique
3. Révéler le patrimoine naturel, culturel et architectural pour mieux le protéger et le valoriser

M. le Maire remercie M. BACHETTI pour sa présentation et souligne le travail colossal qui a été fait en amont. En ce qui concerne l'habitat, ce rapport soulève le problème de la vacance des logements (identifié dans l'étude AMI Revitalisation) et le constat suivant : beaucoup de personnes seules avec des logements actuels qui ne sont plus adaptés. Le but serait de donner envie aux propriétaires de rénover leur logement et pour cela il faut rendre le bourg-centre attractif. Cela nous conforte dans le travail que nous menons depuis 2014.

M. le Maire ajoute que nous préparons aujourd'hui une convention avec l'Etat (« Opération de revitalisation de territoire), laquelle est en lien direct avec le projet de revitalisation.

*Question de M. Nicolas BŒUF : Comment tout cela va s'articuler avec la fusion des communautés de communes ?*

M. Gérald HUSSON informe les conseillers municipaux que des PLUi sont actuellement en cours d'élaboration par les 3 autres intercommunalités. D'après les services de l'Etat, ces PLUi suivront leur évolution puis fonctionneront en PLUi de zone jusqu'à une fusion des 4 PLUi. Par la suite, la Communauté de Communes Jura Sud sortira du SCOT du Haut Jura pour rejoindre le SCOT lédonien, ce qui est tout à fait possible règlementairement.

M. Gérald Husson complète en précisant que l'objectif est d'acter le PLUi (phase étude) avant les élections municipales pour ne pas remettre en cause l'intérêt général du projet.

Il ajoute que le PADD est une liste d'intentions qui doivent néanmoins être accompagnées d'actions concrètes à mettre en œuvre. Sans cela, le PLUi ne sert à rien. La commune de Moirans-en-Montagne a l'avantage d'avoir engagé depuis 2015 un travail de fond à travers le projet de revitalisation. Le diagnostic, les enjeux et les objectifs pour la commune, tels que définis par l'étude de programmation du projet de revitalisation peuvent être repris directement dans le PADD, en particulier pour la thématique habitat et le traitement des logements vacants.

*M. le Maire propose d'examiner les actions portées par la Communauté de Communes Jura Sud dans le cadre du projet de revitalisation (habitat et mobilité - sujets à l'ordre du jour), pendant que M. Gérald Husson est présent.*

### Habitat – Projet d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

La communauté de communes Jura Sud a décidé d'engager une opération programmée d'amélioration de l'habitat, en vue de contractualiser avec l'Etat et le Département du Jura. La consultation pour recruter un bureau d'étude a été engagée par Jura Sud. L'habitat n'est plus adapté à l'évolution de la population et de la démographie. Le projet, en lien avec le Conseil Départemental, est de proposer la réhabilitation du parc privé de logements en bourg-centre et dans les communes rurales. Pour cela un guichet unique serait mis en place pour répondre aux demandes des particuliers et des communes.

Ce sera probablement une OPAH classique avec un programme pour l'aide énergétique (diminuer les coûts de chauffage...) et un programme pour l'aide à domicile des personnes âgées (population fragile).

Par ailleurs, la loi Elan (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) prévoit un nouvel outil pour accompagner les territoires dans leur projet global de revitalisation. Il s'agit de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). Moirans-en-Montagne et la communauté de Communes Jura Sud disposent de tous les éléments pour engager une « ORT » avec l'Etat. L'ORT permet de développer une approche contractuelle et partenariale autour d'un projet intégrant des actions en faveur de l'habitat, de l'urbanisme, du commerce, de l'économie, des politiques sociales etc. Les services de la DDT et de la DREAL accompagnent la commune et l'intercommunalité pour la rédaction de cette convention ORT.

#### Mobilité :

M. Gérald Husson rappelle que le Pays du Haut Jura a été lauréat d'un appel à projet national sur le sujet de la mobilité. L'objectif est de pacifier les déplacements et de développer des mobilités alternatives (Bouquet des Mobilités Alternatives = BoMat). Le bureau d'études Inddigo a été mandaté par le Pays du Haut Jura pour travailler sur cette thématique.

Le comité de pilotage BoMat Haut Jura du 21 mars 2019 a permis d'échanger autour du diagnostic des mobilités dans le Haut Jura (premier poste de dépenses des ménages principalement sur de petits trajets). Des orientations ont été données par le cabinet Inddigo sur la base de ce diagnostic. Une mise en œuvre opérationnelle du projet est prévue à court terme (2 ans). A titre d'exemple : structuration de « pôles de mobilité dans les bourgs-centres », développement de zones de circulation apaisée etc. Un atelier est prévu à Moirans-en-Montagne le 18 juin 2019 à 18h30.

#### **. Mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Jura Sud**

La loi du 3 août 2018 assouplit les dispositions de la loi Notre sur le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. La loi Notre prévoyait ce transfert obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi 2018 permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Si après le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage.

En cas de fusion des 4 intercommunalités, dès lors qu'une intercommunalité a l'une des 2 compétences, cette même compétence sera prise par la nouvelle intercommunalité.

Aussi, considérant que la commune de Moirans-en-Montagne est membre de la communauté de communes Jura Sud et que cette dernière n'exerce ni la compétence eau ni la compétence assainissement à la date de publication de la loi du 3 août 2018 et que la commune de Moirans-en-Montagne souhaite reporter le transfert de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026, M. le Maire propose de s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la communauté de communes Jura Sud et de demander le report du transfert de ces deux compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. Gérald Husson ajoute que ces transferts restent complexes en raison de l'évolution du cadre réglementaire. La Communauté de Communes Jura Sud a néanmoins engagé une réflexion sur ces prises de compétence depuis 2015. Les modes de gestion varient cependant fortement d'une commune à une autre : fonctionnement en régie directe, délégation de service public etc. Le calcul du prix de l'eau n'est pas aisé dans un tel contexte, d'autant que certaines communes, dont Moirans-en-Montagne, ont investi lourdement pour l'eau potable et l'assainissement par rapport à d'autres communes. Tout ceci devra être pris en compte lors du transfert de ces compétences.

M. le Maire remercie MM. Gérald Husson et Maxime Bachetti pour leur présentation et intervention. Ces derniers quittent la séance.

#### **. Fusion des intercommunalités Jura Sud – Petite Montagne – Région d'Orgelet – Pays des Lacs**

M. le Maire rappelle les réunions tenues au cours des deux derniers mois sur ce projet de fusion :

- Ateliers (Orgelet et Clairvaux) : 18 et 25 avril 2019
- Eductour : samedi 11 mai 2019
- Comité de pilotage : mardi 14 mai 2019

Une réunion de restitution est prévue le jeudi 23 mai 2019 à Moirans-en-Montagne à 19h00 au cinéma, à laquelle l'ensemble des conseillers municipaux des 4 territoires sont conviés.

Suite au comité de pilotage qui s'est réuni le 14 mai 2019, une présentation est faite à chaque conseil municipal des 4 territoires.

M. le Maire rappelle l'historique du projet de fusion depuis 2015. Depuis le mois de mars 2018, un cabinet a été recruté pour accompagner les 4 intercommunalités dans cette démarche. En septembre 2018, la communauté de communes Jura Sud a délibéré pour ne pas intégrer le périmètre d'étude du projet de fusion du Haut Jura. Depuis le mois de juin 2018, les élus des 4 territoires se sont rencontrés en comité de pilotage, en commission des maires, les agents ont travaillé dans le cadre de réunions techniques.

Au niveau des compétences obligatoires, les marges de manœuvre sont étroites, dans la mesure où les 4 intercommunalités sont d'ores et déjà soumises à ces compétences obligatoires : aménagement de l'espace (SCOT, PLUi), développement économique, gestion des milieux aquatiques, aires d'accueil des gens du voyage, ordures ménagères et assainissement. Pour ce dernier point, deux intercommunalités ayant déjà la compétence, la nouvelle intercommunalité aura donc la compétence assainissement si la fusion aboutit.

Pour les compétences optionnelles, la situation serait la suivante :

- Environnement : les 4 intercommunalités l'exercent
- Politique du logement et cadre de vie : les 4 intercommunalités l'exercent
- Politique de la ville : pas de ville sur le territoire
- Voirie : les 4 intercommunalités l'exercent, mais pas au même niveau
- Culture, sport, enseignement préélémentaire et élémentaire : harmonisation à trouver
- Action sociale : un seul CIAS sur les 4 intercommunalités
- Eau : pas de prise de compétence
- Maison des services au public : les 4 intercommunalités l'exercent

Sur l'organisation, quelques grands principes ont été prédéfinis :

- Un siège à Orgelet
- 3 bourgs d'appui : Arinthod, Clairvaux-les-lacs et Moirans-en-Montagne
- 92 communes : relais, mutualisation

La gouvernance s'appuiera sur un conseil communautaire, un bureau, des commissions thématiques, des commissions de secteur, une conférence des maires, un conseil de développement.

L'organisation des services se répartira en services support (siège) et en services de proximité dans les 4 bourgs centres avec maintien des équipements sur site.

La fiscalité ménage (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) suivra 2 scénarii possibles :

- Lissage sur 12 ans maxi pour atteindre un taux moyen pondéré
- Lissage sur 12 ans maxi pour atteindre un taux libre

Concernant la taxe ou la redevance sur les ordures ménagères, la nouvelle intercommunalité aura 5 ans pour choisir entre les 2 dispositifs. Si la TEOM est retenue, un lissage sera possible sur 10 ans maximum.

Pour la fiscalité professionnelle, une harmonisation des bases minimum CFE s'appliquera en 2021. Pour 2020, les bases votées en 2019 s'appliqueront. Les Cotisations Foncières des Entreprises sont quasi identiques sur les 4 territoires (20,63 à 22,39% en 2018). Un lissage sera possible sur 12 ans maximum.

Le coefficient d'intégration fiscal (CIF) est imposé en 2020 selon un calcul s'appuyant sur les 4 CIF 2019. En 2021, le CIF sera calculé au réel sur la base de 2020 de la nouvelle communauté de communes.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) ne peut être calculée pour le moment, dans la mesure où la loi de finances 2019 prévoit une refonte totale de la DGF intercommunale.

M. le Maire rappelle que les enjeux sont importants pour le territoire et que le prochain mandat sera fortement impacté par cette nouvelle organisation. En principe, le bourg-centre de Moirans-en-Montagne disposera de 7 sièges, Clairvaux-les-lacs et Arinthod de 4 sièges et Orgelet de 5 sièges.

*Question de Grégoire Long : quel est le projet de territoire de cette nouvelle intercommunalité ?*

M. le Maire répond qu'il dépend directement des compétences qui seront exercées. La nouvelle mandature sera chargée de le définir. En l'état actuel des choses, les 4 intercommunalités disposent des compétences obligatoires, les autres compétences (optionnelles et facultatives) devront être harmonisées mais sont tout à fait cohérentes pour élaborer un projet de territoire.

## **2. Projet de revitalisation du bourg-centre**

M. le Maire présente l'état d'avancement des phases opérationnelles :

### Démolition de l'immeuble Manucomté :

- Reprise de façade : Ets. Dorrego (maçon) avec une intervention fin mai.
- Aménagement temporaire (sol et clôture) : examen en commission Travaux & Environnement le 28 mai.
- Aménagement futur (fresque) : appel à projet (consultation). M. le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré Claire Beaune, petite fille de Victor Chevassus, qui souhaiterait s'impliquer dans ce projet.

### Démolition des immeubles Côte du Four :

- Opérations de désamiantage terminées
- Réunion avec les riverains le 9 mai 2019
- Démarrage des travaux de démolition le 20 mai (pour un mois et demi de chantier)

### Aménagement de la Place Royale :

- Visite de sites organisée par Chardon Paysages le 13 mai 2019 dans la région de Bourg-en-Bresse. Cette visite a permis aux élus de la municipalité (maire et adjoints) de voir des matériaux utilisés, du mobilier etc.
- Revue de projet le 15 mai en présence de Michel Jean (Architecte des Bâtiments de France) : validation des matériaux proposés
- Calendrier de la consultation des entreprises : courant juin pour notification des marchés par le conseil municipal en juillet.

### Action jardins – balcons – façades :

- Diagnostic et orientations par le cabinet Wow : document consultable à la maison du projet.

## **Animation du projet : maison du projet et blog**

M. le Maire rappelle que la maison du projet, ouverte depuis le 29 mars, a accueilli 72 visiteurs au 10 mai 2019. Peu de personnes se déplacent le vendredi après-midi, aussi les horaires d'ouverture seront désormais de 10h à 12h uniquement. Une ouverture le samedi matin est envisagée.

M. le Maire donne lecture du cahier des propositions. Le sujet « fresque » revient majoritairement, ainsi que des espaces verts et du mobilier, stationnement pour vélos etc.

Jean-Pierre Brocard ajoute que les vidéos présentées à la maison du projet permettent de mieux se projeter et sont plus faciles à appréhender qu'un plan. Des vidéos sur les travaux seraient intéressantes.

Nicolas Bœuf propose que le thème du lac de Vouglans soit évoqué sur la fresque, puisqu'il constitue un atout du territoire, que l'on ne voit pas forcément à Moirans-en-Montagne.

### **3. Avancement des travaux des commissions communales**

#### **3.1 Commission des Affaires Sociales – Logement - M. Jean-Pierre BROCARD**

##### **. Création d'un verger de sauvegarde – Appel à projet Région Bourgogne-Franche-Comté**

M. Jean-Pierre Brocard informe le conseil municipal qu'un appel à projet a été lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour créer des lieux de préservation de la diversité biologique et génétique. Ces lieux assureront la pérennité des variétés fruitières locales et offriront des réserves génétiques de la flore fruitière régionale de Bourgogne-Franche-Comté.

Le lieu pressenti est l'espace agricole « Les Cueilles » situé entre le lotissement communal et le pâturage actuellement exploité par Emmanuel Simonet (parcelle AX 288).

Jean-Pierre Brocard a pris contact avec Olivier François, qui propose de planter 20 arbres fruitiers (noyer, prunier, cerisier, pommier, cognassier, poirier). Olivier François peut proposer un accompagnement technique avec des formations sur le sol, la plante et les techniques de taille.

Le montant prévisionnel du projet est de 2 948,59 € HT dont 2 396,59 € pour les fournitures et plantations et 552 € pour l'accompagnement et la formation. Jean-Pierre Brocard ajoute que le montant de la subvention de la Région BFC est de 70 % soit 2 064 €, le reste à la charge de la commune étant de 884,59 €. Il est proposé de déposer un dossier à la Région pour le financement de ce projet.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

##### **. Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé**

M. Jean-Pierre Brocard donne lecture de la proposition de l'Association des Maires de France en lien avec la Fédération Hospitalière de France, consistant à émettre un vœu composé des 8 enjeux suivants :

1. La lutte contre les " déserts médicaux " et la garantie d'une offre de santé de proximité en zone périurbaine et rurale adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. Jean-Pierre BROCARD donne lecture du tableau des permanences aux bureaux de vote le 26 mai et rappelle aux conseillers municipaux l'importance d'être présent pour le dépouillement.

#### **Tirage au sort des jurés d'assises 2020 - Bourg-centre de Moirans-en-Montagne**

A la demande de M. le Préfet du Jura, M. Jean-Pierre Brocard rappelle qu'un tirage au sort public doit être réalisé, afin de dresser une liste de 6 personnes pouvant être appelées à être juré d'assises pour l'année 2020. Ont été tirés au sort à Moirans en Montagne :

- BAILLY ép. HUBERT Christelle
- BOEUF Nicolas
- CENGIZ Veli
- DELATOUR Pascal
- LANÇON Simon
- MONNIER ép. BOUILLET Patricia

Mme Véronique AUGER rappelle les conditions pour être juré d'assises.

Par ailleurs, M. Jean-Pierre Brocard rappelle que le chef-lieu de canton doit également organiser ce tirage au sort pour l'ensemble des communes du nouveau canton, excepté Orgelet (tirage au sort spécifique comme Moirans). La réunion pour le tirage au sort des jurés d'assises 2020 du canton, est prévue le mardi 4 juin 2019 à 17h30 en salle du Conseil Municipal à Moirans-en-Montagne.

### **3.2 Commission Education – Culture – Vie associative - Mme Laurence MAS**

#### **Cinéma François Truffaut – Modification des tarifs**

Mme Laurence Mas rappelle que la dernière modification des tarifs du cinéma a été décidée en septembre 2015, soit + 0,50 € sur l'ensemble des tarifs. L'association la Fraternelle propose de revoir ces tarifs, sachant que les tarifs de Moirans-en-Montagne et de Saint-Claude sont globalement inférieurs aux tarifs des cinémas voisins. Une analyse comparative est remise à chaque conseiller municipal.

La proposition de modification est la suivante :

- Tarif plein : 7,5 € (au lieu de 7 €)
- Tarif réduit : 6 € (au lieu de 5,5 €) mais dorénavant également pour les seniors de + 60 ans
- Carte abonnement, inchangé au niveau du tarif (5,5 € la place) mais avec une durée de validité qui passe à 1 an et aucune restriction au niveau du nombre de places par séance.
- Tarif - 16 ans : 4,5 euros (inchangé)

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0



### **Journées européennes des Métiers d'Art 2019**

Mme Laurence Mas et M. Nicolas Bœuf présentent le bilan moral et financier de l'édition 2019 : environ 600 personnes ont été accueillies sur 2 journées. M. Nicolas Bœuf estime que le lieu est très attractif, ce qui a sans doute facilité le déroulement de cette manifestation. En outre, le fait d'avoir invité une personne extérieure est très favorable. Les artisans sont globalement satisfaits, ainsi que l'association portugaise. Mme Laurence Mas ajoute que le montant total des dépenses est de 3 783 € pour un budget de 3 800 €, pris en charge par les membres du collectif. Une réunion bilan avec l'ensemble des membres du collectif sera organisée pour préparer la prochaine édition. M. le Maire tient à féliciter M. Nicolas Bœuf et remercie Mme Bernadette Rodot pour leur investissement sur cette manifestation.

### **Bilan de la fête de l'écotourisme et exposition « Talents d'Ici » par Mme Laurence MAS :**

Malgré une météo défavorable qui a perturbé cette 2<sup>ème</sup> édition à Moirans-en-Montagne, les ateliers et forums (11 participants) ont permis au public présent d'identifier les producteurs locaux, d'échanger sur la permaculture, de comprendre l'intérêt du tri et de l'améliorer, d'apprécier la nature et d'être sensibilisé à sa protection et sa valorisation. Le troc-jardin, activité nouvelle a permis de susciter les échanges et la surprise parfois des visiteurs de pouvoir se servir sans payer. Les activités marche et VTT, poney ont eu lieu malgré la météo. Toutes ces actions sont axées autour d'un tourisme vert, de l'environnement proche, de l'éducation, de la protection du patrimoine et du cadre de vie.

Mme Laurence Mas ajoute que le nettoyage de printemps a eu lieu le matin. Bien que le temps menaçant ait rebuté certaines personnes, l'équipe motivée qui s'est déployée sur la commune a rempli plusieurs sacs. Le bilan est plutôt positif puisque les lieux nettoyés étaient moins sales que les années précédentes.

Du 8 au 19 mai, quinze participants à « Talents d'Ici » ont exposé leurs réalisations dans le hall de la Grenette. Cette exposition qui a lieu tous les deux ans a pour but d'associer des personnes pratiquant une activité artistique, esthétique ou poétique. Elle a regroupé cette année des œuvres photographiques, peintes, sculptées, écrites, cousues, dessinées, de décoration florale et de mosaïque. Mme Laurence Mas informe le Conseil Municipal qu'une œuvre collective a été réalisée par les participants et a été remise à la municipalité.

Mme Laurence Mas présente les prochaines animations organisées par le Comité Culturel d'Animations :

- Fête de la musique : jeudi 21 juin 2019
- Pique-nique moirantin : vendredi 5 juillet 2019
- Fête nationale avec feu d'artifice et 30 ans d'Idéklic et du musée du jouet : samedi 13 juillet 2019 (avec bal)
- Marchés nocturnes : jeudi 18 juillet 2019 et 22 août 2019
- Fête patronales : du 2 au 5 août 2019
- Forum des associations le 7 septembre 2019

### **3.3 Commission Travaux et Environnement – M. Didier BERREZ**

#### **SIDEC – Programme de travaux Elum**

M. Didier Berrez rappelle que depuis l'adhésion de la commune à Elum, un programme de travaux est proposé chaque année par le SIDEC pour l'éclairage public.

Pour 2019 (3<sup>ème</sup> tranche) : changement des lanternes au centre-ville.

- Montant de l'opération : 30 518,54 € TTC.
- Participation du SIDEC : 6 000 €
- Part de la collectivité : 24 518,54 €

Il est proposé d'approuver ce programme de travaux.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **Règlement du lotissement Les Cueilles – Proposition de modificatif n°3**

M. Didier Berrez rappelle que des modifications ont été apportées au règlement du lotissement Les Cueilles pour en faciliter la commercialisation et la construction des maisons.

La règle portant sur les clôtures en limite de voirie ou du domaine public reste très contraignante. C'est pourquoi, la modification de l'article 11 – Aspect extérieur des constructions est proposée comme suit :

#### Clôtures :

*Les clôtures et marquages de tous types en limite de voirie ou du domaine public sont vivement déconseillés. En tout état de cause, ils sont limités à une hauteur maximum de 0,20 m 1,20 m au-dessus du terrain fini côté espace public. Par ailleurs, ils ne doivent pas présenter d'aspect continu ni être de nature à créer des rétentions pour la circulation des eaux pluviales en surface.*

Les autres termes du règlement restent inchangés.

Au préalable, il a été nécessaire de consulter l'avis des co-lotis. Sur 9 propriétaires, 7 avis favorables ont été réceptionnés, 1 avis défavorable et 1 sans réponse.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 1

### **Classement des voiries communales – Mise à jour du tableau de classement**

M. Robert Jeunet présente le nouveau tableau de classement des voies communales qui totalisent dorénavant 23 076 mètres linéaire. Il est rappelé que la dernière mise à jour date de décembre 2003. Le tableau de classement répertorie les voies communales en 3 catégories :

- Voies communales à caractère de chemin
- Voies communales à caractère de rue
- Voies communales à caractère de place publique

M. Robert Jeunet rappelle que la longueur de voirie est un élément de calcul de la dotation globale de fonctionnement attribuée chaque année par l'Etat. En outre, les amendes de police, perçues par le Département et reversées aux communes sous forme de subvention sont basées sur le classement de ces voies communales.

Depuis 2003, de nouvelles voiries ont été créées, des cessions sont intervenues. Il est donc nécessaire de reprendre l'ensemble de ces données.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire remercie M. Robert Jeunet pour le travail important réalisé pour la mise à jour de ce tableau de classement.

### **ONF – Maintien du service public**

M. Jean-Pierre Lançon présente la motion proposée par l'intersyndicale des personnels de l'ONF : « *Le Conseil Municipal de Moirans-en-Montagne réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.*

*La diminution récurrente des services publics en milieu rural menace l'avenir de nos territoires.*

*L'ONF a fait l'objet de nombreuses suppressions de postes, 1 500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019 seraient envisagées. Le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les Communes Forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantit le maintien des effectifs et du maillage*

territorial. La filière bois que soutient l'ONF représente 400 000 emplois principalement dans le monde rural.

Les nouveaux enjeux liés aux changements climatiques impliquent une mobilisation collective pour protéger la forêt : Etat, collectivités, citoyens. Celle-ci doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

L'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts attire notre attention sur le devenir de cet établissement, et des conséquences à venir pour la gestion de notre patrimoine forestier »

Il est proposé de voter cette motion en soutien aux services de l'ONF.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Ventes de bois résineux – Contrat d'approvisionnement Monnet Sève :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour la première fois en 15 ans, aucun accord n'a été trouvé lors de la négociation de l'accord-cadre entre la commune de Moirans-en-Montagne, l'ONF et les Ets. Monnet Sève le vendredi 26 avril 2019.

Le contexte national est très défavorable aux ventes de résineux en raison de la présence massive de bois sur le marché (scolyte) provenant majoritairement des forêts privées. En outre, les entreprises de sciage favorisent de plus en plus la transformation de résineux Douglas, à la demande de leurs clients.

Il est donc proposé de reporter les coupes et les produits de coupe des parcelles 6-34-42-63-64 et 65 pour les bois résineux (grumes) aux ventes de 2020 et d'ajourner les coupes et les produits de coupe des parcelles 101-102-103-105-106 pour les résineux petits bois.

Par ailleurs, il est proposé de mettre à la vente publique les coupes et produits de coupe des parcelles suivantes : 8-12-26-32-37 et 47 pour les bois résineux (grume) à l'automne 2019 en prévente, et de s'acquitter des frais correspondant soit 2,50 € du m<sup>3</sup>. Enfin, il est proposé de maintenir les ventes feuillues en 2019.

M. le Maire rappelle les éléments suivants concernant les ventes de bois de Moirans-en-Montagne :

- 3 800 m<sup>3</sup> de bois résineux (épicéas et sapins) mis en vente selon une grille tarifaire.
- Budget 2019 Résineux : 120 000 €. A priori = 40 000 € à venir sur les contrats 2017 et 2018.
- Budget 2019 feuillus : 30 000 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **3.4 Commission des finances – M. Jacques Bauduret**

M. Jacques Bauduret propose de verser les subventions aux associations et organismes suivants :

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANT</b>
Association Les Francas du Jura – ALSH Tom Pouce (1 <sup>er</sup> acompte)	45 000 €
Festival de musique baroque du Jura	750 €
Coopération scolaire Ecole primaire R. Millet	250 €
Coopérative scolaire Ecole Maternelle LiloLudy	250 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. Jacques BAUDURET propose la décision modificative n°1 au budget principal communal :

- Acquisition à l'euro symbolique de l'immeuble OPH , Côte du Four
  - . Dépense investissement : 21318 (chapitre 041) : 43 000 €
  - . Recette investissement : 1328 (chapitre 041) : 43 000 €
  
- Cession à l'euro symbolique de terrains lieu-dit « La chèvre » , à la CCJS
  - . Dépense investissement : 2041511 (chapitre 041) : 11 600 €
  - . Recette investissement : 2111 (chapitre 041) : 11 600 €
  
- Subvention à l'école élémentaire Roger Millet pour séjour pédagogique aux Moussières
  - . Dépense de fonctionnement : 6251 (chapitre 011) : - 3 000.00 €
  - 6574 (chapitre 65) : + 3 000.00 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### 4. Questions diverses et communications

. Le fils de M. René Janvier remercie M. le Maire pour sa présence aux obsèques de son père. M. le Maire rappelle que M. Janvier était un des premiers élus à défendre l'intercommunalité et a largement contribué à la création de la communauté de communes Jura Sud.

. *Question de Mme Rachel Bourgeois sur l'enlèvement des voitures épave (Ford du Regardoir) :*

Les véhicules stationnés sur le domaine public de manière abusive sont verbalisés par la gendarmerie, puis un courrier est adressé au propriétaire lui demandant d'évacuer son véhicule. Si le véhicule est toujours stationné, la commune mandate un expert chargé d'évaluer le véhicule et le déclarer épave. Une fois cette expertise réalisée, la commune demande l'enlèvement et la destruction du véhicule par une entreprise spécialisée. Un enlèvement pour destruction est prévu prochainement pour 3 véhicules : Ford du regardoir, Audi abandonnée depuis le Tour de France et camping-car stationné près du cimetière.

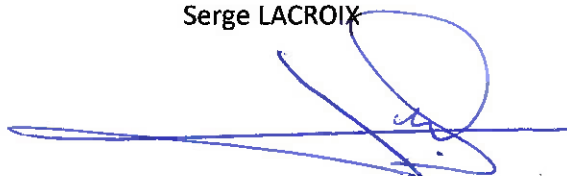
. Mme Sandrine Prudent informe les conseillers que la plantation des fleurs est prévue le samedi 25 mai et lance un appel aux volontaires pour participer à cette action.

**Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.**

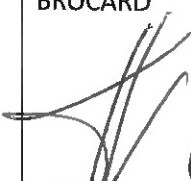
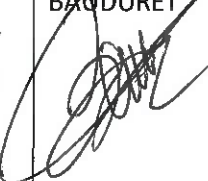
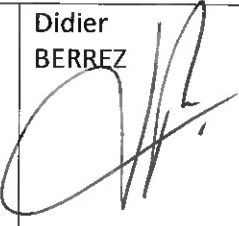
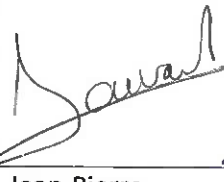


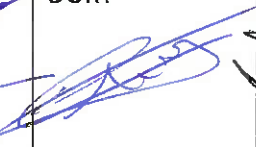





*Le secrétaire de séance*  
Laurence MAS



*Le Maire,*  
Serge LACROIX



*Les Conseillers Municipaux*

Jean-Pierre BROCARD 	Jacques BANDURET 	Didier BERREZ 	Annabelle BOUVARD 	Nicolas BOEUF 
Rachel BOURGEOIS 	Catherine DURY 	Mekkia ED-DHMENE 	Jean-Pierre LANCON 	Grégoire LONG 
Eddy LUSSIANA 	Sandrine PRUDENT 	Robert JEUNET 